



CCHSCT DGAC du 12 juillet 2016

Le règlement intérieur du CHSCT DGAC

La DGAC a transcrit dans son règlement intérieur les dispositions de l'Arrêté du 20 juin 2016 relatif à l'application de l'article 75-1 du décret 82-453 modifié sur les journées d'absences programmées destinées aux représentants des personnels en CHSCT.

Une note de service attribuant par CHSCT le contingent de jours sera adressée aux chefs de service et aux présidents de CHSCT.

Les suites données

Nouveauté

Un tableau reprenant l'ensemble des suites données aux précédents CHSCT a été créé.

Il sera présenté à chaque séance, seuls les points ayant fait l'objet d'évolution seront abordés.

Harmonisation des documents uniques

Rappel de la mission du GT

Le but est d'avoir une méthode d'évaluation et une terminologie commune à l'ensemble des services de la DGAC.

L'outil est entré dans sa phase de *reset*, son utilisation est programmé dès la fin 2016 après qu'une étape de formation ait été initiée pour les assistants de prévention en octobre.

Le registre de santé sécurité dématérialisé.

Une demande d'information sera faite auprès des services ayant développé ce type de document, en vue d'une extension à l'ensemble des sites de la DGAC.

Les registres des dangers graves et imminents

Aucune remarque (expression du droit de retrait) n'a été portée sur les registres de la DGAC

Harmonisation de la lettre de cadrage des assistants de prévention.

Un Projet de lettre de cadrage reprenant l'ensemble des missions d'un agent de prévention a été présenté.

Ces lettres de cadrages existent déjà, mais la cotation du temps imparti à ces missions santé sécurité reste assez aléatoire.

Les écrans de contrôle.

La DO effectue actuellement des tests sur l'impact potentiel sur la santé de la mise en service de ces nouveaux écrans. Le CHSCT DGAC a demandé que les études, les tests ainsi que toute les informations recueillies soient présentés en séance comme le prévoit la réglementation.

Le rayonnement électromagnétique

Rappel de l'action :

Tracer l'exposition potentielle au risque électromagnétique de tous les agents de la DGAC.

Le tableau des relevés déjà réalisés a été présenté en séance.

Les suites données...

Les points suivants ont également été abordés en séance :

- Le dimensionnement du réseau des assistantes de service social.
- La liste des ISST mise à jour.
- L'ouverture de la communauté HSCT DGAC sur Bravo-Victor.

Bilan 2015 des CSL (Comité de suivi local)

L'ensemble des services (à l'exception du BEA) disposent d'un CSL. Comme le prévoit la circulaire, un bilan annuel est présenté au CHSCT DGAC. En 2015 95 % des services ont envoyé leur compte rendu.

Ce bilan est composé de quatre parties :

1. Le fonctionnement du CSL
2. Les agents en situation de handicap
3. Les agents en situation de congés maladie
4. Les situations de souffrance au travail.

Ce qui représente en 2015 :

1. 82 réunions de CSL tenues dans 37 services (seulement 6 services n'ont pas tenu de CSL en 2015).
2. 14 situations de prise de poste et 110 situations de maintien dans l'emploi examinées.
3. 73 662 journées de congé maladie (toutes causes confondues)
4. 47 situations de souffrance au travail

Bilan 2014-2015 des accidents du travail

Les accidents du travail/service

2014 et 2015 voient une baisse globale de l'accidentologie avec arrêt de travail à la DGAC par rapport à 2013, avec respectivement 49 et 46 accidents.

Les accidents sans arrêt de travail sont également en baisse.

Les accidents de trajet

- 2014 : 31 accidents de trajet, avec la particularité que les accidents de plain-pied sont plus nombreux que les accidents automobiles (2 roues compris).
- 2015 : 19 accidents de trajet, les accidents de deux roues sont à la fois plus nombreux mais également plus graves.

Point d'information

GT télétravail

Publication du décret n°2016-151 du 11 février 2016 instituant le télétravail dans la fonction publique. Le GT a créé de 6 ateliers de travail.

1. Définition du cadre de travail, éligibilité des postes et des agents ;
2. Formalisation de la procédure d'autorisation ;
3. Définir les matériels et les coûts à prendre en charge ;
4. Manager à distance ;
5. Formation ;
6. Prévenir les accidents et les risques psychosociaux.

Les ateliers produiront leurs travaux pour le 20 septembre 2016.

FO sera présente dans l'ensemble des ateliers de travail

Formation des membres de CHSCT

Rappel sur cette formation :

Elle est obligatoire à chaque mandature (Art.8 et 8-1 du décret 82-453 modifié).

Elle se décompose en trois volets :

- 3 jours assurés par l'administration
- 2 jours assurés par les syndicats
- 2 jours sur les RPS (intervenant extérieur)

La formation assurée par l'administration est toujours disponible, des sessions locales sont programmées jusqu'à la fin de l'année dans différents bassins d'emploi.

Les formations RPS ont commencé, seule l'organisation des formations assurées par les organisations syndicales reste à mettre en œuvre (attente du décret de la DGAFP).

En 2017, l'administration organisera une journée de formation destinée aux secrétaires et secrétaires adjoints concernant leurs nouvelles attributions.

Qualité de Vie au Travail (QVAT)

Les travaux du GT QVAT reprendront en septembre avec la définition des 6 axes de travail (voir les différents CR QVAT sur fodgac.fr)

Qualité de vie au travail oui mais ?

Contacts FO :

Dominique THOMAS (SNPACM/FO): 05.57.92.81.16

Frédéric BARRET (SNNA/FO) : 06.77.24.23.45

